

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 12 MAI 2021, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Doris Bourget, mairesse suppléante	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h, par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

21-05-112-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

21-05-113-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 AVRIL 2021

Sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2021.

21-05-114-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 9 AVRIL 2021 AU 10 MAI 2021

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 9 avril au 10 mai 2021, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 15859 à 15918 au montant de 425 019,33 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3044 à 3062, au montant de 37 694,74 \$, le tout pour un grand total de 462 714,07 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la trésorière-adjointe, via leur délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-05-115-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 10 MAI 2021

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 10 mai 2021 au montant de 94 024,15 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-05-116-O

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2021 VS 2020

CONSIDÉRANT que les états financiers comparatifs de la MRC du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 vs 2020 ont été déposés au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 11 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 avril 2021 vs 2020.

21-05-117-O

REPLACEMENT ET LOCATION DE PHOTOCOPIEURS

CONSIDÉRANT que le contrat de location relié aux deux photocopieurs prendra fin prochainement;

CONSIDÉRANT la proposition de Sertek Informatique en date du 7 mai 2021, pour la location de deux nouveaux photocopieurs,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde le contrat de location, sur une base de 60 mois, selon la proposition présentée par Sertek Informatique, et ce, pour un montant de 18 900 \$, plus taxes;
- que la directrice générale, madame Christine Roussy, soit autorisée à signer les documents pertinents à cet effet;

21-05-118-O

TRAVAUX À L'ÉDIFICE – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE

Sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement à N & R Duguay de la facture OC4597 pour des travaux de rénovation intérieure à l'édifice administratif, au montant de 48 944,38 \$.

21-05-119-O

OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION À L'ÉDIFICE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que les conduits de ventilation de l'édifice de la MRC nécessitent un nettoyage complet;

CONSIDÉRANT la proposition de Ferblanterie Gaspésienne en date du 1^{er} mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde le contrat de nettoyage des conduits de ventilation de l'édifice de la MRC à Ferblanterie Gaspésienne inc., et ce, pour un montant de 6 323,63 \$, taxes incluses.

21-05-120-O

OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE TRANSITION

CONSIDÉRANT que l'actuelle trésorière adjointe, madame Danielle Roussy, a informé la direction générale, le 8 avril 2021, qu'elle quittait ses fonctions le 28 mai 2021;

CONSIDÉRANT que madame Roussy a proposé à la direction un mandat de transition à l'accompagnement de la nouvelle responsable administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde un contrat à madame Danielle Roussy à titre de coordonnatrice aux finances et à l'administration, débutant le 7 juin 2021 et se terminant le 28 janvier 2022 à raison de 22 heures/semaine, et ce, aux mêmes conditions salariales et avantages sociaux, selon la classe 2, échelon 10.
- Qu'un contrat soit signé entre les 2 parties.

21-05-121-O

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES JURIDIQUES ENTRE LA VILLE DE PERCÉ ET LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé offre les services de son conseiller juridique à la MRC du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé souhaite obtenir des services juridiques de la part de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé et la MRC du Rocher-Percé désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques par la Ville de Percé à la MRC du Rocher-Percé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques avec la Ville de Percé.
- Que le conseil de la MRC autorise madame Nadia Minassian, préfète et madame Christine Roussy, directrice générale & secrétaire trésorière à signer ladite entente.

21-05-122-O**APPUI À LA VILLE DE PERCÉ – ESPACE CULTUREL ET DES CONGRÈS**

Sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé appuie la Ville de Percé dans les démarches pour la réalisation de son projet intitulé « Espace culturel et de congrès à Percé ».

21-05-123-O**APPUI À LA VILLE DE PERCÉ – ÉCOLE DE PERMACULTURE ET D'AGRICULTURE INNOVANTE DE VAL-D'ESPOIR**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé appuie la Ville de Percé dans la réalisation de ses démarches pour son projet intitulé « École de permaculture et d'agriculture innovante de Val-d'Espoir ».

21-05-124-O**APPUI À LA VILLE DE PERCÉ – PARC MUNICIPAL DE LA RIVIÈRE AUX ÉMERAUDES**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé appuie la Ville de Percé dans la réalisation de ses démarches pour son projet intitulé « Parc municipal de la Rivière aux Émeraudes ».

21-05-125-O**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT N° 2020-357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire, tenue le 11 mai 2021, le règlement numéro 2020-357 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2020-357 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2020-357 de Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

21-05-126-O**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2021-359 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire, tenue le 11 mai 2021, le règlement de concordance numéro 2021-359 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239;

CONSIDÉRANT que le règlement de concordance numéro 2021-359 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement de concordance numéro 2021-359 de Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

21-05-127-O

AVIS DE CONFORMITÉ – AVIS D’INTERVENTION 2021 03 TE1102 DU MINISTÈRE DE L’ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSIDÉRANT que le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles (MERN) souhaite intervenir sur le territoire de la MRC par la mise en disponibilité de 6 emplacements de villégiature regroupés dans le secteur du Lac aux Outardes;

CONSIDÉRANT que l’avis d’intervention 2021 03 TE1102 du MERN ne contrevient à aucun objectif du schéma d’aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Doris Bourget, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d’aménagement et de développement révisé, l’avis d’intervention 2021 03 TE1102 du ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

21-05-128-O

PROPOSITION DES MRC DE LA GASPÉSIE - TOURNÉE RÉGIONALE VIRTUELLE PORTANT SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC

CONSIDÉRANT que le 26 octobre 2020, monsieur Daniel Gaudreau, sous-ministre associé au territoire, monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean et adjoint parlementaire du ministre de l’Énergie et des Ressources naturelles et monsieur Alain Leblanc, directeur régional, ont rencontré les préfets et directeur généraux des MRC de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de la tournée régionale virtuelle portant sur la mise en valeur du territoire public;

CONSIDÉRANT que lors de cette consultation, les MRC de la Gaspésie ont été invitées à soumettre des propositions;

CONSIDÉRANT que le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles a établi comme principaux objectifs, la gestion du territoire public dans une perspective d’améliorer son accessibilité pour un plus grand nombre de citoyens et d’assurer sa mise en valeur afin d’accentuer le développement économique au bénéfice des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que c’est dans cet optique que les MRC de la Gaspésie se sont concertées afin de transmettre au Ministère une proposition à l’égard du rehaussement du type de droits qui pourrait être octroyé sur les terres du domaine de l’État;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « *Tournée régionale sur la mise en valeur du territoire public - Proposition des MRC de la Gaspésie* ».

21-05-129-O

**FONDS D’AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D’INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

Dans le cadre du Fonds d’aide aux organismes (FAO), et ce, suite aux recommandations du comité d’investissement socioéconomique, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2021-06	Maison de la Culture de Grande-Rivière/ Courant culturel	Mardis country et Courant dansant	8 000 \$	41 250 \$
FAO-2021-07	CJE Option Emploi du Rocher-Percé	Actions Place aux jeunes 2021-2022	18 000 \$	136 500 \$
FAO-2021-08	École Notre-Dame-de-Liesse	Revitalisation de la cour d'école	20 000 \$	200 500 \$
FAO-2021-09	Centre d'artistes Vaste et Vague	La Biennale Barachois In Situ 2021	3 500 \$	60 125 \$
TOTAL			49 500 \$	438 375 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

21-05-130-O

AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) SAISON 2020-2021

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le paiement des travaux réalisés dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la saison 2020-2021, au montant de 34 785,27 \$.

21-05-131-O

SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE VITALISATION

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de madame Marise Lelièvre à la direction de la SADC du Rocher-Percé le 3 mai 2021, sur proposition de madame Doris Bourget, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède au remplacement de madame Pascale Allain par madame Marise Lelièvre, directrice générale de la SADC du Rocher-Percé et ajoute monsieur Steeve Boudreau, conseiller aux entreprises, au sein du comité de vitalisation.

21-05-132-O

SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 ADOPTION DU CADRE DE VITALISATION

CONSIDÉRANT que le 10 juin 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, a annoncé à la MRC la mise en œuvre de l'axe Soutien à la vitalisation du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que le 15 décembre 2020, la MRC a signé l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit l'adoption d'un cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vitalisation lors de la rencontre tenue le 4 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Cadre de vitalisation 2020-2025 ».

21-05-133-O

MODIFICATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de madame Marise Lelièvre à la direction de la SADC du Rocher-Percé le 3 mai 2021, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède au remplacement de madame Pascale Allain par madame Marise Lelièvre, directrice générale de la SADC du Rocher-Percé et représentante d'un organisme de développement économique au sein du comité d'investissement commun (CIC).

21-05-134-O

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICES

CONSIDÉRANT la résolution n° 20-10-230-O;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT que le prix soumis (taxes incluses) est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS
Automobiles Mauger Ford Inc.	58 876,35 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à Automobiles Mauger Ford Inc. au montant de 58 876,35 \$, taxes incluses, pour une camionnette F-150 2021 cabine double, et ce, en conformité avec le devis d'appel d'offres.
- Que la préfète, madame Nadia Minassian, et la directrice générale, madame Christine Roussy, soient autorisées à signer les documents requis

21-05-135-O

AÉROPORT – AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION NEUF DE DÉGIVRAGE ET D'ANTIGIVRAGE D'AÉRONEFS À UN SEUL OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière déposées aux deux paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un service de dégivrage et antigivrage à l'aéroport, en particulier, pour assurer les vols sanitaires programmés et les évacuations médicales d'urgence durant la période d'octobre à avril;

CONSIDÉRANT que cet équipement est stratégique pour le développement de l'aéroport;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale de la MRC à procéder à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion neuf de dégivrage et d'antigivrage d'aéronefs à un seul opérateur.

21-05-136-O

AÉROPORT – AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE L’AÉROGARE

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve la proposition d’honoraires professionnels de CL Design, au montant de 8 500 \$, plus taxes applicables, pour une esquisse de préféabilité en vue de travaux de rénovation et d’agrandissement de l’aérogare.

21-05-137-O

AÉROPORT – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – CAMION CHASSE-NEIGE AVEC GRATTES ET SYSTÈME D’ÉPANDAGE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement à Centre du camion J.L inc. d’Amqui, facture n° 1857, pour l’achat d’un camion chasse-neige avec grattes et système d’épandage au montant de 452 426,63 \$, taxes incluses.

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-05-138-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 42.

Nadia Minassian
Préfète

Christine Roussy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière